

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES

SÉANCE DU MERCREDI 13 MARS 2024

Sommaire

1. Le mot de la Présidente	2
2. Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2023	8
3. Adoption du procès-verbal du 31 janvier 2024	9
4. Élection d'un vice-président au bureau du Conseil d'administration	9
5. Présentation du plan stratégique de l'Executive Education	11
6. Point d'information sur Sciences Po Alumni	14
7. Approbation du projet d'adhésion de Sciences Po à la Coopérative carbone de Paris et Métropole du Grand Paris	18
8. Acceptation d'un legs consenti à la Fondation nationale des sciences politiques	25
9. Approbation des modifications apportées à la charte relative à l'acceptation des financements publics et privés	25

MEMBRES PRÉSENTS

Laurence BERTRAND DORLÉAC, Audrey AZOULAY, Carlo BARONE, Alexandre BOMPARD, François DELATTRE, Inès FONTENELLE, Olivier GINEZ, Yannig GOURMELON, Charlotte HALPERN, Gessica JEAN, Sandra LAGUMINA, Katja LANGENBUCHER, Henry LAURENS, Alexandre MARIANI, Véronique MORALI, Horatia MUIR WATT, Laurence PARISOT, Pascal PERRINEAU, Sébastien PIMONT, Régine SERRA, Didier-Roland TABUTEAU, Dina WAKED, Ethan WERB.

MEMBRES ABSENTS

Thierry CADART, Henri de CASTRIES, Ramon FERNANDEZ.

Invités : Alban HAUTIER, secrétaire général de Sciences Po ; Benoît BANCHEREAU, directeur de l'Executive Education ; Caroline JASSON-GRAMUSSET, directrice financière ; Michel GARDETTE, conseiller à la direction générale et à la présidence ; Léonard GOURINAT, directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés ; Nathalie JACQUET, directrice de la stratégie et du développement ; Kate VIVIAN, directrice de l'engagement ; Jérôme EUSTACHE, commissaire aux comptes.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Laurence Bertrand Dorléac.

1. Le mot de la Présidente

Laurence Bertrand Dorléac précise que le quorum est atteint.

Elle indique que plusieurs membres du conseil ont donné des procurations : Thierry Cadart à Alexandre Bompard, Henri de Castries et Ramon Fernandez à elle-même ; à partir de 17 heures Horatia Muir Watt donnera procuration à Carlo Barone et, à partir de 17 heures 30, Henry Laurens donnera procuration à Pascal Perrineau.

Son premier point porte sur la démission du directeur de Sciences Po. Elle souligne qu'il y a toujours une présomption d'innocence, mais que Mathias Vicherat et son ex-compagne sont amenés à préparer leur défense pour une nouvelle étape. Or, une institution comme Sciences Po ne peut pas vivre au rythme du calendrier de la justice, qui a son propre *tempo*. Mathias Vicherat en a pris acte, et a donné sa démission ce matin.

En accord avec la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, une administration provisoire sera nommée dans les prochains jours, comme ce fut le cas dans les situations de vacances précédentes, en 2012 lorsque Hervé Crès puis Jean Gaeremynck furent nommés, et, en 2021, avec Bénédicte Durand.

Cette personne aura déjà occupé des postes importants et connaîtra l'écosystème de Sciences Po. Elle assure que cette nomination aura lieu dans les prochains jours.

Cette administration provisoire occupera les fonctions de direction de l'Institut d'études politiques de Paris et d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques. Pour cette dernière, ce n'est pas une obligation, mais Laurence Bertrand Dorléac pense qu'il est plus harmonieux que cette personne assure, même à titre provisoire, les deux fonctions, et que, pour sa part, elle continue à procéder par des délégations à l'administrateur provisoire, jusqu'à la nomination d'une prochaine direction.

Dina Waked, présidente du Conseil de l'Institut et elle-même établissent actuellement un déroulé et un agenda de la procédure de nomination de la nouvelle direction de Sciences Po ; ils seront rendus publics très prochainement.

Les statuts de Sciences Po prévoient qu'une commission chargée de préparer la proposition faite aux deux conseils – en vue de la nomination, respectivement, d'un nouvel administrateur de la Fondation et d'un nouveau directeur de l'Institut – soit mise en place.

Elle mettra en œuvre une procédure d'appel public à candidatures, publiée au *Journal officiel de la République française*. Elle examinera les candidatures et sélectionnera celles et ceux dont les candidatures donneront lieu à une audition par la commission. Elle arrêtera une proposition, la soumettra au Conseil d'administration de la FNSP et au Conseil de l'IEP de Paris, qui voteront. La proposition commune sera transmise aux autorités de nomination, conformément à l'article 27 du décret déterminant les statuts de la FNSP, et l'article 6 du décret déterminant ceux de l'IEP de Paris.

En attendant, elle invite toutes les communautés à se réunir autour des valeurs essentielles de Sciences Po, de ses missions de recherche, d'enseignement, d'accompagnement des étudiantes et des étudiants, en assurant le meilleur fonctionnement possible de l'institution et en veillant au meilleur choix pour la diriger. Elle les remercie par avance d'être les ambassadeurs et les ambassadrices de Sciences Po au cours de cette période.

Laurence Bertrand Dorléac ajoute qu'il s'est passé des choses graves, hier, à Sciences Po, dans et hors et dans l'amphithéâtre Boutmy. Les médias s'en sont fait largement l'écho et des personnalités politiques se sont exprimées à ce sujet. Elle précise qu'il est possible que le Premier ministre s'invite à ce Conseil d'administration, à ce propos.

Elle réaffirme que la compassion de Sciences Po va à toutes les victimes, israéliennes et palestiniennes. Elle rappelle l'engagement de l'institution en faveur de la science et de l'enseignement, des libertés académiques, dans le respect des règles de vie établies par Sciences Po. Ces règles ont été établies de façon à ce que chacun puisse s'exprimer librement, dès lors qu'il en fait la demande. Dans le respect des valeurs de Sciences Po, résolument hostiles à l'antisémitisme et au racisme.

Pour plus de clarté, elle a convié à ce conseil Kate Vivian, directrice de l'engagement qui, avec Alban Hautier, secrétaire général de Sciences Po, étaient présents sur les lieux hier. Ils pourront préciser les faits établis de ces événements dont on entend beaucoup parler, avec des versions différentes, selon les médias.

Kate Vivian rappelle les faits : entre 8 heures et 10 heures, une soixantaine d'étudiants de Sciences Po s'est introduite dans l'amphithéâtre Boutmy, qui était disponible sur ce créneau-là, parce qu'il n'y avait pas de cours. L'occupation s'est faite sans information préalable auprès de l'administration et, évidemment, sans autorisation. Les murs de la salle ont été recouverts de drapeaux et l'amphithéâtre a été rebaptisé « amphithéâtre Gaza ».

De 10 heures à 12 heures, d'autres étudiants ont rejoint cette mobilisation de soutien à la Palestine. Le cours de Nicolas Delalande, cours d'histoire du Collège universitaire prévu à cette heure-là a dû être annulé. Il y avait alors à peu près 200 étudiants au sein de l'amphithéâtre Boutmy.

Par la suite, une série d'interventions a eu lieu depuis la chaire Boutmy, animée par des étudiants du collectif qui était à l'origine de cette manifestation, ainsi que des doctorants qui avaient été invités par ce collectif.

Trois incidents notables sont à souligner, en tout cas de ce qu'elle a pu constater, puisqu'elle était sur place à partir de 8 heures.

Premièrement, une altercation, aux alentours de 10 heures, quand une étudiante a souhaité entrer dans l'amphithéâtre pour assister aux débats. Elle en a été empêchée par trois étudiants qui étaient devant les portes de l'amphithéâtre, avançant l'argument selon lequel cette étudiante, par le passé, filmé ou photographié des mobilisations pro-palestiniennes, et les aurait mis en danger en diffusant ces images. Ce sont les arguments qui ont été avancés pour empêcher cette étudiante d'entrer. Kate Vivian peut l'affirmer et en témoigner personnellement, parce qu'elle était physiquement présente lors de ces échanges. L'étudiante en question nie catégoriquement avoir eu recours à un tel procédé, mais là n'est pas le sujet. Elle n'a donc pas pu accéder à la salle.

Ensuite, à l'intérieur de l'amphithéâtre Boutmy, une étudiante a tenu des propos visant l'association Union des étudiants juifs de France comme étant aussi à l'origine d'une mise en danger d'étudiants mobilisés pour la Palestine, indiquant qu'il y avait une invitation à se masquer pour se protéger contre de tels dangers.

Troisième incident à noter : lors de la conclusion de cette séquence, vers midi, un discours extrêmement agressif, véhément, a été adressé à la direction de Sciences Po, à l'institution dans son ensemble, considérée comme, elle cite les propos en question, « *complice du génocide en cours* ».

L'amphithéâtre Boutmy a ensuite pu être libéré. Les étudiants sont sortis bruyamment, ont occupé un certain temps la péniche, puis se sont rendus dans la rue. Le commissariat, appelé pour sécuriser la voie publique, n'a pas eu à intervenir. Il y a eu à nouveau une altercation verbale dans la rue, sans violence physique, entre des militants de l'UEJF – national, précise-t-elle – et les manifestants qui sortaient de l'amphithéâtre Boutmy.

Elle ajoute que, dès 8 heures, des membres de la direction de l'engagement, de la direction générale, les équipes de la direction de services et moyens généraux (DSMG) étaient sur place et ont pu engager un certain dialogue avec les étudiants qui étaient présents.

Lors de l'altercation très sérieuse, à 10 heures, le directeur de cabinet de la direction générale et elle-même ont demandé que l'accès à l'amphithéâtre soit libéré et que tous les étudiants puissent y accéder. Ils ont également imposé que les portes soient ouvertes en grand par les équipes de la DSMG afin d'assurer une meilleure fluidité des entrées et des sorties et de mettre fin à toute tentative de blocage.

Les microphones et les lumières ont été coupés, puisque c'était une manifestation qui n'était pas autorisée.

Les drapeaux et banderoles qui étaient suspendus dans la salle ont été décrochés. Elle a alors pris la parole dans l'amphithéâtre pour signaler que des lignes rouges avaient été franchies, et qu'elle demandait à ce que la salle soit libérée.

Alban Hautier expose les faits et les actions qui ont été entreprises récemment.

D'abord la communication. Il y a d'abord eu une communication externe, via X, qui a été faite dans l'après-midi, pour condamner fermement ce qui s'était passé en Boutmy, dans le format de ce média, c'est-à-dire bref et laconique. Puis une communication plus développée, à l'adresse de l'ensemble des communautés, a été diffusée en fin d'après-midi, condamnant les faits et précisant qu'une procédure disciplinaire serait engagée.

Par la suite, également dans l'après-midi, le directeur de la vie étudiante a reçu sept étudiantes de l'UEJF de Sciences Po, afin de recevoir leur témoignage. Elles ont fait part de signalements relatifs à des méthodes d'intimidation, des propos à caractère antisémite tenus par d'autres étudiants dans l'amphithéâtre. Ces étudiantes ont été reçues une deuxième fois. Cela a donné lieu, ce matin même, à une saisine de la cellule d'enquêtes internes préalables (CEIP), tel que prévu par les procédures de Sciences Po, à propos des signalements qui ont été communiqués à l'administration de Sciences Po et ceux dont elle a été directement témoin.

Aujourd'hui, l'UEJF Sciences Po, a transmis un signalement concernant des faits dont l'administration de Sciences Po n'a pas été le témoin direct. Après analyse des faits qui sont rapportés, en lien étroit avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, Sciences Po va transmettre au procureur de la République un signalement, sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale.

L'enquête interne sera réalisée dans les plus brefs délais.

Laurence Bertrand Dorléac ouvre la discussion.

Laurence Parisot souligne qu'il y a les événements en eux-mêmes, choquants et qu'il y a aussi la communication autour de cet événement.

Sciences Po a réagi sur X puis par un communiqué. Ce communiqué est apparu bien *light* aux yeux de beaucoup. C'est ce communiqué qui, à son avis, a déclenché, des débats et des commentaires - souvent idiots d'ailleurs - dans certains médias, qui ont nourri une attaque renouvelée contre l'institution.

Si elle a bien compris les événements, dans le communiqué d'hier, c'était l'absence du mot « antisémite » qui a provoqué des réactions vives.

Audrey Azoulay précise que son intervention s'inscrit dans le droit fil de celle de Laurence Parisot. Dans le communiqué qu'elle a lu, on évoque « *une association étudiante* », pas « l'UEJF » ; on mentionne « *des propos* », qu'on ne qualifie pas.

Elle sait que c'est très délicat et qu'il faut bien faire la part des choses entre un débat politique – qui peut s'inscrire à un moment dans une vie étudiante, pour autant que cela respecte certaines règles ; si elle comprend bien, tel n'était pas le cas – et des lignes rouges qui sont franchies, surtout si l'administration était présente. Elle pense qu'il y avait matière à pouvoir dire les choses clairement, dès le début.

Ethan Werb intervient parce qu'il considère nécessaire d'avoir le témoignage d'un élu étudiant.

Il a été, à titre personnel, très choqué par ce qui s'est passé, mais pas surpris, malheureusement.

Depuis le 7 octobre (et bien avant cette date), il y a eu différentes manifestations d'antisémitisme au sein de Sciences Po, notamment au sein du campus de Menton. Ses camarades élus et lui travaillent avec l'administration sur ces problèmes, mais ils ne sont pas nouveaux.

Il en appelle à une réflexion collective sur les voies et moyens d'en finir avec ce fléau, qui n'est pas le fait d'une seule journée, qui n'est pas simplement une manifestation de quatre heures, mais quelque chose de beaucoup plus profond, un problème beaucoup plus large. Il mentionne un rapport qui fait état de dizaines de manifestations de cette nature. C'est cet antisémitisme-là qui sévit tous les jours au sein de Sciences Po, certains étudiants juifs étant harcelés dans des groupes de promo.

C'est contre cet antisémitisme quotidien qu'il faut agir et trouver une solution vraiment pérenne. Parce que si on n'agit pas maintenant pour trouver les causes profondes de cet antisémitisme-là, ce qui s'est passé hier va se reproduire.

Dina Waked souligne que ce qui s'est passé hier est totalement choquant. Elle ajoute que l'on doit se demander comment on en est arrivé là. Pourquoi les étudiants ont-ils manifesté comme cela ? Pourquoi sont-ils allés jusqu'à ce stade-là de colère ?

Sciences Po est un établissement de recherche, d'enseignement, de débat, mais on n'a pas organisé des éléments de débat, on n'a pas su organiser les bons lieux d'échanges. La question était : comment peut-on aider les étudiants, des deux côtés, à trouver un lieu d'échange afin de trouver une façon de réagir ensemble.

Elle souhaite signaler cet aspect-là pour le futur, pour ne pas se retrouver dans la situation où les étudiants se sentent victimes d'antisémitisme ou d'islamophobie.

Les étudiants ont fait quelques demandes excessives, mais aussi de plus simples, comme faire une minute de silence pour toutes les victimes aujourd'hui en Palestine, c'est-à-dire

30 000 morts, dont 12 000 enfants. Ils n'ont pas demandé grand-chose : une minute de silence, allumer une bougie dans le jardin, avec le soutien de l'administration.

Ils ont organisé des événements par eux-mêmes, mais l'institution n'a su leur montrer qu'elle « *just feel their pain* » comme on dit en anglais. Il ne s'agit pas de prendre position politiquement, mais de réagir comme ce fut le cas pour les étudiants ukrainiens, pour les étudiants israéliens. Il y a beaucoup d'étudiants palestiniens à Sciences Po qui ont de la famille à Gaza, qui ont des morts à Gaza, et on n'a rien fait.

C'est très dangereux pour tout le monde, surtout si les événements comme celui d'hier se répétaient.

Laurence Bertrand Dorléac précise qu'en tant que présidente de la FNSP, elle a été évidemment tenue au courant de ce qui se passait. On l'a toujours assuré que quand une demande d'une quelconque réunion était faite, dans le respect de la règle, elle était accordée.

Elle aimerait avoir le point de vue de Kate Vivian à ce propos.

Laurence Bertrand Dorléac souligne que cela ne résout pas le problème des propos voire des actes antisémites dans cette institution, et cela ne règle en rien ce qui s'est passé, hier, dans l'amphi Boutmy, et ce qui s'y est dit. C'est la raison pour laquelle une enquête sera menée pour déterminer les faits exacts.

Elle demande à Kate Vivian sur : est-ce que, oui ou non, ce que lui disait Mathias Vicherat et ce que dont on l'a assurée est juste ? C'est-à-dire que les étudiants – quelle que soit leur prise de position politique sur le conflit israélo-palestinien, quelle que soit leur position – étaient écoutés et respectés, et pouvaient s'exprimer, dans le cadre du respect de la règle, du dialogue et du pluralisme, dans cette institution.

Kate Vivian confirme que l'ensemble des demandes qui ont été formulées depuis le 7 octobre en matière de vie associative événementielle par des associations et/ou des initiatives étudiantes reconnues à Sciences Po mobilisées sur ces questions, ont été acceptées, accompagnées, mises en œuvre, pour la partie liée à la vie étudiante et associative. C'est-à-dire que Sciences Po a encadré, accompagné, soutenu, la mobilisation étudiante dans les formes qui sont celles du règlement de la vie étudiante, y compris face à des pressions externes qui étaient significatives, parfois.

Pour répondre à la question de la mobilisation d'hier, et des demandes qui ont été formulées par des *e-mails* adressés à un certain nombre de membres des instances et de la direction, ce sont des demandes dont elle avait connaissance.

Il s'agit concrètement de la demande d'une minute de silence en hommage aux victimes depuis le 7 octobre, avec une volonté d'avoir une minute également dédiée aux victimes palestiniennes.

Ce moment de silence, Sciences Po voulait l'organiser en janvier. Cela n'a pas été possible mais ce projet est encore tout à fait sur la table. Elle réitère sa volonté de le porter, comme elle a pu le dire aux étudiants qui l'ont saisie de cette question.

Concernant la demande d'un appel à un cessez-le-feu fait par Sciences Po, le directeur de Sciences Po a répondu à plusieurs reprises qu'il n'estimait pas que le rôle de Sciences Po était d'appeler à un cessez-le-feu.

Laurence Bertrand Dorléac appelle de ses vœux l'organisation d'une minute de silence en hommage à toutes les victimes du conflit depuis le 7 octobre.

À propos de l'appel au cessez-le-feu, elle ne pense pas que le rôle d'une université soit d'entrer dans la discussion politique. Si les membres de ce conseil ont une autre opinion, elle veut bien en débattre avec eux.

Sciences Po est une université, un établissement pénétré par les événements tragiques du monde, réunissant des personnes qui ont des positions qui peuvent être différentes, mais c'est avant tout le lieu de la discussion scientifique, pas celui du conflit politique.

Des actions ont été engagées, pour encourager des réunions scientifiques, avec des chercheurs et des chercheuses de haut niveau sur ces questions qui peuvent éclairer les étudiants et les étudiantes, afin de forger, non des opinions mais des raisonnements argumentés scientifiquement.

C'est son rôle de dénoncer l'antisémitisme et le racisme à Sciences Po. C'est son rôle, avec toutes et tous, de s'assurer que, quand des étudiants demandent des lieux sanctuarisés pour se réunir correctement, cela soit rendu possible.

Mais, encore une fois, pas de blocages intempestifs des enseignements et pas d'actes délictueux d'antisémitisme ou de racisme. Elle et la direction de Sciences Po seront intransigeants à ces propos.

Dina Waked exprime son parfait accord avec tout ce que vient d'être dit par Laurence Bertrand Dorléac. Elle souligne l'importance de la neutralité d'une université. Elle souhaite qu'on la respecte pour tous les autres conflits, parce que Sciences Po a pris parti dans la guerre en Ukraine, a envoyé des condoléances pour la mort de la reine Élisabeth, prend des positions institutionnelles.

Elle considère que le rôle d'une université est de faire des recherches, d'organiser des séminaires et, si besoin, de faire une minute de silence pour apaiser les étudiants puisque ce n'est que cela qu'ils demandent.

Régine Serra se déclare favorable à cette minute de silence, qui est attendue depuis quelques semaines, voire des mois, de la part des étudiants, mais également des personnels. Elle rappelle qu'au sein de la communauté des personnels il y a également des personnes qui ont été sensibles au fait qu'elles n'avaient pas forcément été accompagnées et soutenues et qui ont des familles dans la région. Elle considère donc que cette minute de silence serait plus que bienvenue.

Inès Fontenelle se joint à ce qui a déjà été dit par Dina Waked et Régine Serra. Les actes antisémites doivent être condamnés sévèrement. C'est pour cela qu'il faut que la CEIP puisse faire son travail. S'il y a eu des propos antisémites, elle déplore qu'on en soit arrivé à cela, ici, à Sciences Po.

De manière plus générale, elle s'accorde avec les propos qui viennent d'être exprimés : une université doit être un lieu de débat serein, intelligent, et démocratique ; la direction n'a pas à prendre position sur tout sujet.

En revanche, elle comprend les étudiants qui expliquent qu'il n'y a pas eu de minute de silence organisée et qui se mobilisent pour faire entendre leurs revendications. Elle ne comprend pas pourquoi cela n'a pas été fait en janvier. Elle veut bien croire qu'il y a des raisons pour cela,

mais il y a de la souffrance de tous les côtés, et la direction, pour certains de ses membres, ne semble pas avoir entendu cette souffrance de l'un des deux côtés.

Pour que les personnes puissent débattre à Sciences Po, il faut créer les conditions de ce débat, en garantissant la sécurité de l'ensemble des étudiants sur le campus. En ce moment, cela semble difficile.

De manière plus générale, elle a l'impression qu'il y a eu, hier, une mise en scène avec la venue de la ministre de l'enseignement supérieur et la diffusion de photos sur les réseaux sociaux, etc. À son avis, cette instrumentalisation de la situation par le gouvernement enflamme et aggrave le débat. Ce n'est pas une manière d'apaiser les choses.

Sciences Po a la capacité d'apaiser la situation par elle-même.

Laurence Bertrand Dorléac en convient mais souligne que ce qui va conduire le Premier ministre dans ce conseil – ce qui n'a jamais existé dans l'histoire – est lié aux événements d'hier matin.

Elle propose aux membres du conseil de passer aux autres points de l'ordre du jour mais, avant cela, elle annonce qu'elle a le plaisir d'accueillir Alban Hautier, nouveau secrétaire général de Sciences Po, qui siégeait jusqu'à présent dans ce conseil en tant que représentant du Gouvernement. Elle lui souhaite la bienvenue.

Elle est heureuse de compter, dans les rangs de ce conseil, un nouvel inspecteur des finances - il y en a plusieurs dans la salle – qui saura éclairer les membres de ce conseil et répondre à leurs questions.

Elle adresse ses chaleureux remerciements et ceux des membres de ce conseil à Arnaud Jullian, pour le travail qu'il a accompli.

(Applaudissements.)

Arnaud Jullian a été nommé au poste de secrétaire général adjoint des ministères économiques et financiers.

Laurence Bertrand Dorléac présente le petit fascicule qui présente la « raison d'être » de Sciences Po, qu'elle avait commandé au directeur de Sciences Po dès sa nomination. Sciences Po a produit des centaines de brochures toutes formidables ; un grand et beau livre, *Le roman vrai*, a été publié en 2021 mais Sciences Po ne disposait pas d'un document concis qui résume ce qu'elle est.

Ainsi, le chapitre « Notre singularité », montre que Sciences Po a des canons en commun avec les universités internationales, mais aussi des spécialités qui la distingue et constitue probablement une partie de son attractivité. Elle prie les membres du conseil de bien vouloir lui adresser leurs avis à propos de cette petite brochure.

2. Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2023

Laurence Bertrand Dorléac soumet au vote l'adoption du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la FNSP du 13 décembre 2023.

➤ *Le procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.*

Didier-Roland Tabuteau précise les raisons qui l'ont conduit à demander, préalablement, une modification de ce procès-verbal. Dans ce procès-verbal, les votes par procuration ne sont pas mentionnés en tant que tels. Comme il avait donné une procuration en n'incluant pas certains votes pour lesquels il souhaitait se déporter, pour des raisons déontologiques, il regrettait que cela n'apparaisse pas au procès-verbal.

Or le procès-verbal qui en résulte est un peu curieux, puisqu'on dit à la page 19 qu'il part – effectivement, il avait d'autres obligations – puis ensuite, on explique qu'il se déporte sur les votes qui suivent. C'est simplement qu'il n'avait pas donné procuration pour les votes qui suivent pour des raisons déontologiques.

Il souhaitait simplement que ce soit précisé, puisque dans la procuration qu'il avait donnée, étaient précisés les points sur lesquels il ne se prononçait pas.

3. Adoption du procès-verbal du 31 janvier 2024

Laurence Bertrand Dorléac soumet au vote l'adoption du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la FNSP du 31 janvier 2024.

➤ *Le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2024 est adopté à la majorité.*

4. Élection d'un vice-président au bureau du Conseil d'administration

Laurence Bertrand Dorléac rappelle la brutale et cruelle disparition de Philippe Martin, professeur des universités à Sciences Po, ancien directeur du département d'économie, doyen de l'École d'Affaires publiques, et membre du collège des représentants des fondateurs dans ce conseil dont il était aussi le deuxième vice-président.

Afin de le remplacer, en accord avec l'article 11 du décret qui fixe les statuts de la FNSP, les représentants des fondateurs et des fondatrices ont coopté un autre doyen, Sébastien Pimont, professeur des universités à Sciences Po, doyen de l'École de droit. Elle souhaite la bienvenue à ce nouveau membre du CA et le remercie par avance pour sa contribution aux travaux de cette assemblée.

Elle ajoute qu'il faut à présent pouvoir au remplacement de Philippe Martin dans sa fonction de deuxième vice-président du Conseil d'administration et indique que Sébastien Pimont a manifesté son intention de se porter candidat à ce poste.

Elle demande s'il y a d'autres candidatures (*Il n'y en pas*) et cède la parole à Sébastien Pimont.

Sébastien Pimont fait état de son émotion en raison des tristes circonstances qui l'amènent à être membre de ce conseil et à se porter candidat à sa vice-présidence.

Il rappelle qu'il est professeur des universités et qu'il se présente au suffrage pour remplacer un professeur des universités. Il lui semble que cela permettrait de respecter un équilibre assez vertueux au sein du bureau.

À cette place, il voudrait apporter son expérience, celle d'un professeur mais aussi d'un administrateur à l'université ; puisqu'avant d'être recruté à Sciences Po, il a été doyen d'une faculté de droit. À Sciences Po, il a exercé les fonctions de directeur du département de droit,

de directeur du centre de recherche de l'École de droit, dont il est à présent le doyen. À ce titre, en tant qu'élu ou membre de droit, il a siégé au sein de nombreuses instances internes.

Il ajoute qu'au-delà de cette expérience, il serait particulièrement heureux, enthousiaste, et honoré, de pouvoir se mettre au service de Sciences Po de cette façon ; c'est-à-dire, pour lui, d'une autre façon.

Laurence Bertrand Dorléac soumet au vote la désignation de Sébastien Pimont comme vice-président de ce conseil.

(Il est procédé au vote par voie électronique.)

➤ *Le Conseil d'administration désigne à la majorité de ses membres présents ou représentés Sébastien Pimont vice-président du bureau du Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques à la majorité des membres présents ou représentés (24 voix pour, 1 abstention).*

Laurence Bertrand Dorléac félicite Sébastien Pimont.

Inês Fontenelle se joint à ces félicitations mais souhaite intervenir sur un tout autre point.

Au début de la réunion, la démission du directeur de Sciences Po a été évoquée de manière expéditive, mais depuis, les membres du conseil n'ont pas été invités à s'exprimer sur la question. Elle déplore et est surprise que le Conseil d'administration de la FNSP, – considérant son rôle dans la gouvernance de l'établissement –, après la démission du directeur de Sciences Po, en fasse un point d'actualité puis passe rapidement à la suite. Elle doute que le sujet soit abordé en questions diverses. Des explications sur la procédure ont été fournies, elle en remercie la présidente de la FNSP, mais fait part de sa perplexité en constatant qu'il n'y a pas eu d'échanges sur le sujet.

Depuis quelques mois, l'Union Étudiante fait le constat que la direction de Sciences Po était instable. C'était une période de flottement puisque, effectivement, chacun attendait de savoir si l'enquête préalable concernant le directeur allait être clôturée sans suite ou si elle allait être poursuivie. Il se trouve que le directeur et son ex-compagne sont renvoyés tous les deux devant le tribunal correctionnel. Elle est un peu surprise, pour le moins, que l'on n'en ait pas discuté davantage.

Laurence Bertrand Dorléac lui répond qu'elle aurait pu prendre la parole à ce sujet lorsqu'elle l'a évoqué. Pendant cette crise, Sciences Po a continué à fonctionner. L'institution va entrer dans un processus électoral au cours duquel cette question sera bien entendu présente.

Elle rappelle que l'agenda de cette procédure, établi avec Dina Waked, va susciter des réunions au cours desquelles, forcément, cette crise sera évoquée.

Régine Serra formule deux interrogations. Lors de la précédente réunion de ce conseil, des recrutements importants, qui sont en cours, avaient été évoqués. Elle voudrait être éclairée sur le devenir de ces procédures de nomination.

Seront-elles retardées du fait de la démission du directeur ou non ?

Laurence Bertrand Dorléac précise que pour la direction des affaires internationales (DAI) le processus était allé jusqu'à son terme ; la nomination prendra donc effet dès après la prise de fonction de l'administrateur provisoire. Pour le reste, il conviendra d'en débattre avec elle ou lui.

5. Présentation du plan stratégique de l'*Executive Education*

Laurence Bertrand Dorléac donne la parole à Benoît Banchemereau, directeur de l'*Executive Education*, qui va présenter le plan stratégique de son service.

Benoît Banchemereau présente la stratégie de l'*Executive Education* pour les années à venir.

Il rappelle qu'il est arrivé à Sciences Po il y a dix mois.

Venant d'une autre institution – HEC – il a constaté que son équipe – excellente au demeurant - était organisée de manière un peu singulière. Il y avait des chantiers concernant l'organisation, le marketing, la partie commerciale, ... C'est ce à quoi il s'est attaché depuis sa prise de fonction.

Il propose de se reporter à ce qu'il s'est passé au cours des cinq dernières années.

Pour le chiffre d'affaires (de 12 M€) réalisé par l'*Executive Education* en 2019, ce qui a fait la différence ce sont les formations sur-mesure, puisqu'en 2019 il y avait plus de 3 M€ de chiffre d'affaires sur cette partie, et que les années qui ont suivi, le résultat a été bien en deçà.

Le chiffre d'affaires de l'*ExEd* est passé de 8,9 M€ en 2022 à 10,9 M€ en 2023. Cette progression n'est pas le fait des programmes au catalogue, puisque dans ce domaine les augmentations ont été de + 19 % sur les certificats, de + 14 % sur les formations courtes, et de + 4 % sur les EM ; ce qui est assez modeste.

La différence a été réalisée sur le sur-mesure.

Depuis la rentrée, Benoît Banchemereau s'est attelé à développer des chantiers et des pistes de croissance.

Les chantiers entamés concernent l'organisation, l'offre, le marketing et les ventes.

Pour l'organisation, il s'agissait de faire en sorte que les équipes soient focalisées sur ce qu'elles savent le mieux faire. Un exemple : pour les personnes chargées de construire les programmes, la principale difficulté est qu'elle devait bâtir et vendre en même temps, ce qui est très difficile.

Il a donc changé tout cela en créant une direction commerciale, en recrutant une directrice commerciale et des vendeurs, dans le cadre de *Spice X-Boost X*, un financement de l'Agence nationale de la recherche (ANR), dont bénéficie l'*Executive Education* de Sciences Po.

Quant à l'offre, il s'est attaché à travailler en concertation avec les écoles afin de garder une cohérence entre la formation initiale et l'*Executive Education*.

Il essaie aussi d'explorer une voie pour des programmes en anglais susceptibles de toucher une population internationale, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Là aussi, il y avait un décalage avec la formation initiale.

Pour le marketing, l'*Executive Education* travaille à la conception d'un nouveau site Internet, qui verra le jour en avril 2024. Des campagnes marketing seront lancées pour générer des *leads* et attirer des prospects.

Une telle organisation ressemble beaucoup plus à celle que l'on pourrait retrouver dans n'importe quelle entreprise, ou en tout cas dans une *business unit*. Le pôle expertise sur la qualité disparaît au profit de quelque chose de vraiment essentiel pour vendre les programmes : le référencement sur France Compétences, et leur financement.

Benoît Banchereau évoque à présent les pistes de croissance de l'*Executive Education*.

Parmi les programmes, il y a des *blockbusters*, notamment le certificat des administrateurs de sociétés (CAS). L'*Executive Education* a négocié avec l'Institut Français des administrateurs (IFA) un meilleur accord. Il reposerait sur le passage de huit à dix promotions de vingt-six participants et une augmentation des *tuition fees* de 13,5 à 16,5.

En collaboration avec la direction des affaires internationales (DAI), l'*Executive Education* travaille sur différents programmes au Moyen-Orient, en Afrique, en Chine, aux États-Unis, ... Cela se fera en partenariat avec les écoles, par exemple, avec le master « New Luxury & Art de Vivre », de l'École du management et de l'impact (EMI), qui pourrait être une bonne piste pour aller chercher des personnes à l'international. Ils vont décliner ce master qui se déroule sur deux ans, en deux fois cinq jours pour un certificat.

Bien entendu, tous les sujets ne seront pas abordés, mais ce sera un certificat en anglais, à destination à la fois des maisons de luxe qui ont besoin de régénérer des équipes et des personnes qui seraient en transition et travailleraient par exemple chez Amazon ou ailleurs, et qui voudraient faire cette transition vers le luxe.

Une autre piste, le développement (dès septembre 2024) d'un *Executive Master in Public Administration* (EMPA) avec l'École d'affaires publiques (EAP), dont le directeur pédagogique devrait être Henri Bergeron.

D'autres programmes sont en cours de conception, telle *Women & Leadership*, et un autre avec l'École de la recherche, sur le traitement des données.

Pour la *summer school*, qui est dans le périmètre de l'*ExEd*, il essaye de développer également du sur-mesure. La *summer school* mobilise les ressources et les locaux de Sciences Po en juin et en juillet, quand les autres étudiants ont quitté Sciences Po. Le sur-mesure permettrait d'utiliser le reste de l'année pour faire venir des étudiants qui feraient un parcours de *Bachelor*, par exemple dans des universités japonaises ou chinoises, qui sous-traiteraient une partie de leur *curriculum* à Sciences Po, pour trois semaines ou un mois, sur des politiques publiques, sur les enjeux environnementaux, etc. La *summer school* a fait + 28 % d'augmentation du chiffre d'affaires cette année, soit + 620 000 €. Il faut aller encore plus loin.

Benoît Banchereau ajoute qu'il explore aussi un nouveau territoire, qui concerne les plus de 50 ans. Pourquoi l'*ExEd* existe-t-elle ? Afin de pouvoir passer un nouveau cap dans sa carrière, soit en changeant de métier, soit en allant plus loin dans la même voie. Cette offre, s'adresserait à une population intéressée par les sujets de Sciences Po, sans enjeu de progression de carrière, mais en recherche d'enrichissement intellectuel.

À propos du sur-mesure, Benoît Banchereau précise qu'en 2022 il représentait 16 % du chiffre d'affaires versus 23 % en 2023. HEC est à 50 %, et l'INSEAD, qui est vraiment le point de référence en la matière, réalise 65 % de son chiffre d'affaires avec du sur-mesure.

Il conclut en présentant la trajectoire de croissance. Elle est ambitieuse mais très réaliste selon lui. Le point de départ est un chiffre d'affaires de 8,9 M€ en 2022 ; l'objectif est d'arriver à 18 M€ d'ici à cinq ans. Aujourd'hui, l'*ExEd* est à 10,9 M€. L'an prochain, avec la mise en place de tout ce qui a été lancé, l'objectif est de 12 M€. Ensuite, la pente sera un peu plus raide, un peu plus ambitieuse, mais Benoît Banchereau estime que l'*ExEd* sera bien équipée pour atteindre ces objectifs.

Véronique Morali voudrait avoir des exemples un peu précis des thématiques du sur-mesure, puisque c'est le levier de croissance. De quoi parle-t-on ? Que demandent les entreprises ?

Benoît Banchemereau cite l'exemple de Carrefour qui demande, chaque année, d'accompagner ses meilleurs managers internationaux pour un programme d'une semaine sur le *leadership*.

Autre exemple, Danone : une formation faite par l'École des affaires internationales (PSIA), sur *Geopolitics and Business Environment*.

Véronique Morali demande ce qu'est une micro-certification, par rapport à une certification ?

Benoît Banchemereau répond que la micro-certification est un programme en ligne permettant de former un maximum de personnes. Il y a une plateforme, un parcours à suivre, avec des modules, et des questions à la fin pour savoir si l'on a bien compris tout ce que l'on a appris lors des *Master Class*.

Alexandre Mariani précise que l'*ExEd* et la Direction des affaires internationales ont par exemple travaillé sur une formation sur mesure pour de hauts fonctionnaires hongkongais. L'équivalent du ministère de la Fonction publique à Hong Kong a fait le choix d'une université étrangère comme Sciences Po pour ce type de formation, ce qui a une valeur symbolique importante. Les équipes de Sciences Po en sont vraiment très fières, parce que cela a été un travail de longue haleine.

Véronique Morali souhaiterait connaître le tarif d'une formation sur-mesure.

Benoît Banchemereau précise que le tarif d'un programme sur-mesure est à peu près de 20 000 € par journée, quel que soit le nombre de personnes.

Parmi les potentiels et les points forts de l'*Executive Education* de Sciences Po, outre l'international qui vient d'être évoqué, **François Delattre** souhaite revenir sur le segment des plus de 50 ans. Dans les *boards*, il y a des personnes de cet âge ou au-dessus, qui peuvent avoir des besoins de formation très divers : de la formation au b.a.-ba de la géopolitique, de la finance ou autre. Sciences Po, par son interdisciplinarité, peut répondre de manière assez précise à ce segment-là ; et, pourquoi pas, à des segments plus spécifiques encore comme, par exemple, les femmes dans les conseils d'administration.

En outre, il attire l'attention des membres du conseil sur la fondation Schwarz. Dieter Schwarz est le fondateur de Lidl. Sur la base du succès de Lidl, il a développé une expertise, aujourd'hui reconnue en Allemagne et à l'international, sur le *cloud* et aussi sur l'intelligence artificielle.

Sur cette base, en dehors de la grande distribution, il a créé, à Heilbronn, dans le Bade-Wurtemberg, un campus auquel les Français s'intéressent beaucoup ; HEC, par exemple, fait partie de ce campus et Polytechnique est en discussion avec eux.

Il croit que – même si cela sort là de l'*Executive Education* au sens propre – Sciences Po devrait s'y intéresser, parce que la fondation Schwarz a beaucoup d'argent à mettre sur la table, et elle peut être intéressée par le profil de Sciences Po comme partie de ce campus à Heilbronn.

Régine Serra rappelle qu'on a souvent présenté devant ce conseil des perspectives de croissance des résultats de l'*Executive Education* qui n'ont pas été suivies d'effets.

Elle souligne qu'il y a déjà une vingtaine d'années, Sciences Po avait développé une formation de MPA qui était organisée en partenariat avec *Columbia* et la *London School of Economics*

Dans la stratégie à l'international, avec la tradition de Sciences Po des doubles masters, en lien avec de grandes institutions internationales, y a-t-il un projet de travailler avec d'autres universités pour offrir un parcours de formation *Executive* ici à Sciences Po ?

Benoît Banchereau n'y voit pas d'obstacle mais précise que cela signifie qu'il faut partager les revenus.

Il indique que des discussions sont en cours avec *Columbia* à propos de la *summer school* : les étudiants viendraient passer trois semaines à Sciences Po, puis trois semaines à New York.

(Départ d'*Horatia Muir Watt*.)

Inês Fontenelle demande s'il existe un projet à vocation sociale pour ouvrir ces formations à des personnes qui souhaiteraient monter en compétence – y compris des salariés de Sciences Po – et qui ne pourraient pas accéder à ces formations dans le cadre de leur entreprise ou individuellement, étant donné que ce sont des formations très coûteuses ?

Dina Waked précise que certaines grandes universités internationales travaillent avec des associations, comme la *Young President's Organization* (YPO) et des CEO. Harvard, par exemple, donne l'occasion de suivre des cours, non seulement sur une année, mais sur plusieurs années. Au bout de dix ans par exemple, les personnes qui ont suivi la formation ont le même certificat qu'un diplôme d'université d'Harvard, de la LSE ou d'une *business school*.

Elle demande si ce sont des perspectives explorées par l'*Executive Education* de Sciences Po.

Benoît Banchereau répond que c'est bien l'une de leurs pistes. Quant à la question d'Inês Fontenelle, il précise qu'en partenariat avec la direction des ressources humaines (DRH), ils ont ouvert le catalogue de l'*Executive Education* aux salariés de Sciences Po.

6. Point d'information sur Sciences Po Alumni

Laurence Bertrand Dorléac cède la parole à Pascal Perrineau, président de Sciences Po Alumni.

Pascal Perrineau rappelle que cette association est ancienne, puisqu'elle est née presque en même temps que l'École libre des sciences politiques ; exactement trois ans après. C'est une société baptisée : « La société des anciens élèves de l'école libre des sciences politiques » qui a accompagné tout le développement de Sciences Po.

Elle est gérée par une équipe composée de dix salariés et de vingt bénévoles qui interviennent particulièrement dans le pôle « Carrière » de l'association ; c'est-à-dire ceux qui accompagnent les modifications ou les inflexions des carrières des anciens élèves de Sciences Po.

Il y a également un réseau de bénévoles qui s'occupent de toute une série d'organisations, puisqu'il y a environ 90 000 anciens de Sciences Po recensés et, aujourd'hui, à peu près, 8 000 adhérents.

Le budget annuel de Sciences Po Alumni est d'1,6 million.

Quelles sont les missions de cette association ?

La première est de cartographier très précisément le réseau des Sciences Po, partout dans le monde. Il y a 75 à 80 000 alumni, selon les années, pour lesquels l'association a le minimum de renseignements permettant d'entrer en contact avec eux ; cela est mis à jour chaque semaine.

Le deuxième pilier de l'association est de fédérer et animer la communauté ; en ayant l'ambition de structurer le réseau partout dans le monde. Il n'y a pas seulement des sections régionales en France, il y a des sections importantes à l'étranger. Il y a également une deuxième structuration par groupes socioprofessionnels – le secteur public, l'assurance, la banque, etc. Plus de 650 événements sont organisés par an, parce que Sciences Po Alumni veut être également un lieu de débat public, comme l'était et comme l'est encore Sciences Po. Mais Sciences Po, en devenant de plus en plus une université, s'est retirée du débat public. Parfois Sciences Po parle à Sciences Po, les politiques parlent aux politiques, les économistes parlent aux économistes, mais ils ne parlent plus dans l'espace public, ils ne parlent plus à la société.

En accord avec les différentes directions de Sciences Po, Pascal Perrineau leur a dit : « *Comptez sur nous pour essayer de rééquilibrer* ». Sciences Po Alumni maintient cette tradition qui est profondément associée à son image.

Le troisième pilier est d'accompagner la trajectoire professionnelle des Alumni. L'âge moyen des Alumni, est environ de 50 ans. Il y a donc énormément d'actifs. Mais ce n'est pas parce que l'on est diplômé de Sciences Po et que l'on a une situation bien assise que l'on ne connaîtra pas de problème professionnel. Sciences Po Alumni a une fonction d'accompagnement. C'est autour de ce pilier que le rapprochement avec Sciences Po est le plus fort. À la rentrée, le 1^{er} octobre 2024, le pôle « carrières » de Sciences Po Alumni et le pôle « carrières » de Sciences Po vont fusionner.

Le quatrième pilier est d'être visible auprès des étudiants, dès leur arrivée à Sciences Po, et non plus seulement au moment de leur diplomation. Auparavant, Sciences Po Alumni ne s'occupait que de la post-diplomation. Désormais les nouveaux adhérents sont avant tout des adhérents étudiants. C'est très rassurant parce que la pyramide des âges des Alumni devenait préoccupante. Bien sûr, ce ne sont pas les mêmes taux d'adhésion, les mêmes tarifs, etc.

Enfin, le cinquième pilier, c'est la solidarité, particulièrement pour les Alumni en situation précaire. L'équipe de Sciences Po Alumni y a été particulièrement sensibilisée à cette question lors de la crise sanitaire. Elle a mis en place un réseau de solidarité pour s'occuper des Alumni en voie de marginalisation à la suite de la Covid, en particulier des Alumni très âgés. Ils ont mené une campagne de *phoning*, de visites à domicile avec de jeunes Alumni, pour maintenir la solidarité entre anciens, mais également développer la solidarité auprès des étudiants.

Sciences Po Alumni est un pourvoyeur d'emplois pour les étudiants. Par exemple, depuis de nombreux mois, une jeune réfugiée tibétaine travaille en permanence à Sciences Po Alumni. En outre, Sciences Po Alumni joue un rôle pour les demandes de logement. Chacun sait que les étudiants ont de grandes difficultés de logement, notamment à Paris. Pascal Perrineau précise qu'il a animé le réseau des anciens de l'Île-de-France et de Paris surtout, en leur disant : « *Vous avez un studio libre, logez avant tout les étudiants de Sciences Po.* ».

Dernier pilier, les moyens de communication. Les adhérents reçoivent une newsletter hebdomadaire qui les tient informés. Il y a 70 000 followers et abonnés sur les réseaux sociaux.

À ce propos, Pascal Perrineau indique qu'il est assailli par un grand nombre de mails, depuis hier. Ce qui s'est passé à Sciences Po a eu de très lourdes répercussions au sein de la communauté des Alumni. Ils sont scandalisés. Ils s'inquiètent aussi de la succession à la direction de Sciences Po - c'est plus habituel et fort légitime -, mais après ce qui s'est passé, hier, Pascal Perrineau dit recevoir des messages tels que : « *Monsieur Perrineau, ce n'est pas possible ! Jamais Sciences Po n'avait été le lieu de l'expression de l'antisémitisme. Que devient la maison ? La maison est à la dérive !* ».

Nombre de ces Alumni écrivent : « *Je suis petit ou moyen donateur, c'est terminé !* ». Pascal Perrineau précise qu'il consacre une grande part de son temps à essayer de persuader les petits donateurs – qui sont très importants - et les moyens donateurs, en leur donnant des informations avérées, non des rumeurs médiatiques. Mais ils sont très préoccupés, très informés.

Pascal Perrineau souligne que dans les couloirs de Sciences Po il y a maintenant un syndicat enseignant – Sud Éducation - qui appelle au boycott des universités israéliennes. Pour les Alumni, c'est inadmissible.

Sciences Po Alumni publie aussi le magazine *Émile*, et Pascal Perrineau demande à tous de bien vouloir y contribuer lorsqu'ils sont contactés. Sciences Po Alumni cherche à améliorer ce magazine néanmoins l'étude de lectorat qui a été réalisée récemment révèle un fort taux de satisfaction.

Dernier point, l'avenir, ce sera – jusqu'à la fin de son mandat, qui s'achèvera dans deux ans – le rapprochement avec Sciences Po. À cette occasion, il salue Mathias Vicherat, qui a fait un énorme travail, qu'aucun autre directeur de Sciences Po n'avait accompli auparavant, quant au rapprochement avec les Alumni : l'ouverture du portail numérique de Sciences Po aux adhérents de l'association, l'accès des membres de Sciences Po Alumni aux locaux de Sciences Po, grâce à une carte qui leur est dédiée, permettre aux nouveaux étudiants de l'*Executive Education* d'être des cotisants à vie, dès leur entrée à Sciences Po. Enfin, par l'intégration du pôle « carrières » de l'association, Sciences Po Alumni fait preuve de bonne volonté, en faisant disparaître une de ses unités pour l'intégrer à Sciences Po.

Contrairement à ce qui avait été envisagé, Pascal Perrineau considère qu'intégrer l'association des anciens à Sciences Po pour en faire un service est une mauvaise idée. Cela enlèverait la souplesse, l'agilité, qu'a une petite association. Il le croit vraiment, ce n'est pas un point de doctrine. Il en avait parlé avec Mathias Vicherat qui, lui, était pour l'intégration totale. Mathias Vicherat a évolué à ce sujet, en donnant raison à Pascal Perrineau. Bien entendu, certains services peuvent être mutualisés.

L'ensemble des élus du Conseil d'administration de Sciences Po Alumni, ses 24 membres, sont favorables à un plus grand rapprochement de Sciences Po. L'ère des chicaneries permanentes entre les anciens et la maison est terminée, définitivement. Il ne faut pas entretenir de vieux combats qui n'ont plus lieu d'être.

Enfin, Sciences Po Alumni a créé un prix littéraire qui va vivre à côté de celui des étudiants de Sciences Po. Les anciens auront leur prix littéraire. Cela permet de lire de la littérature et donc, enfin, de respirer.

Laurence Bertrand Dorléac remercie Pascal Perrineau pour tout ce travail de réconciliation, de rapprochement sans fusion.

(Départ de M. Didier-Roland Tabuteau.)

Elle engage à aider les Alumni. Pascal Perrineau a attiré l'attention des membres du conseil sur quelque chose que Inès Fontenelle et Ethan Werb ont déjà évoqué, c'est-à-dire la situation des étudiants en difficulté.

Sébastien Pimont indique que les écoles, depuis le confinement, prennent en charge des étudiants qui étaient confinés afin de les aider avec le soutien de jeunes diplômés. C'est un mécanisme de tutorat. Quelles que soient les modalités du rapprochement avec les Alumni, il est tout à fait bénéfique puisqu'il y a plusieurs groupes d'Alumni qui correspondent à l'École de droit, école dont il a la charge. Il les reçoit deux fois par an.

Régine Serra pose une question très factuelle. Il y a de plus en plus d'étudiants internationaux diplômés. Quelle est leur part dans l'adhésion à Sciences Po Alumni ? Quel service leur propose-t-on ensuite ?

Pascal Perrineau répond que la proportion des internationaux parmi les Alumni (15%) est beaucoup moins importante qu'à Sciences Po, bien sûr, en raison de l'ancienneté du réseau qui a longtemps eu comme adhérents des Alumni qui étaient avant tout des étudiants français.

Cependant, ils sont extrêmement actifs. Pour eux, c'est la manière de rester en contact avec Sciences Po. À l'occasion de la célébration des 150 ans de Sciences Po plusieurs manifestations ont été organisées à l'étranger. Deux en Chine, une à Shanghai, une à Pékin. À Madrid, à Vienne, à Dubaï, etc. Elles étaient toujours articulées autour de Sciences Po Alumni dans ces capitales étrangères qui réunissent deux types de profil : des Français en poste et des Chinois, des Autrichiens, etc., qui ont fait Sciences Po. Pascal Perrineau essaye, dans la mesure du possible, de participer à ces événements.

Sciences Po Alumni leur offre des produits spéciaux. C'est-à-dire que les événements les plus importants, les conférences, sont enregistrés et communiqués à toutes les sections internationales. Cependant, les Alumni ont souvent l'impression que tout se fait en Île-de-France et à Paris. Ce sentiment vaut aussi pour les Sciences Po Alumni de province. Ils payent une cotisation, mais ils n'ont pas un service à la hauteur en contrepartie. Pascal Perrineau les comprend.

Pascal Perrineau s'attache à animer le réseau, avec l'accord du directeur de Sciences Po les Web cours sont ouverts à la communauté de Sciences Po Alumni, c'est essentiel. Ils ont ainsi l'impression de participer pleinement aux activités de Sciences Po.

7. Approbation du projet d'adhésion de Sciences Po à la Coopérative carbone de Paris et Métropole du Grand Paris

Laurence Bertrand Dorléac passe la parole à Charlotte Halpern, chargée de recherche au Centre d'études européennes et de politique comparée, responsable de l'Institut pour les transformations environnementales et membre élue de ce conseil.

Charlotte Halpern rappelle brièvement en quoi consiste cet institut, et présentera plus spécifiquement un projet très concret, l'adhésion de Sciences Po à la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris.

L'Institut pour les transformations environnementales a été lancé le 6 novembre dernier. Il entend répondre à trois grands défis.

- Tout d'abord, les transformations environnementales, l'enjeu climatique constituent un défi majeur pour les sociétés démocratiques.
- Dans ce contexte, il y a un rôle à jouer pour les sciences humaines et sociales et, donc, plus spécifiquement pour Sciences Po, en coopération, bien sûr, avec d'autres secteurs des sciences.
- Il y a une responsabilité des établissements de recherche et d'enseignement supérieur pour assumer ce défi.

Dans ce contexte, cet institut a pour mission, pour objectif, d'accompagner la prise en compte par Sciences Po de cette priorité stratégique, c'est-à-dire d'accompagner la transformation de Sciences Po pour faire face à ce défi, tout en promouvant son positionnement et donner ainsi une visibilité, une cohérence aux initiatives et aux programmes dans ses composantes recherche, formation et ouverture sur la cité au sens large.

Cela se traduit par trois types d'activités :

- Accompagner l'approfondissement de l'offre académique et de recherche, en accélérant l'ouverture des autres secteurs des sciences. Donc, très concrètement, travailler avec toutes les écoles, tous les centres de recherche, pour accompagner, soutenir, accélérer le développement de cette thématique et sa prise en compte à tous les niveaux.
- Créer un effet d'échelle pour décupler, pérenniser, ces actions et leurs impacts. C'est un des principaux résultats du travail mené auprès de l'ensemble des communautés de Sciences Po, qui avait révélé l'éparpillement de l'ensemble des initiatives et le fait qu'il manquait donc un socle institutionnel, un appui organisationnel, qui puisse véritablement les soutenir.
- Troisième objectif, contribuer à une politique nouvelle de diffusion et de valorisation des savoirs. Apporter une contribution au débat public, à la cité, et à la façon dont Sciences Po, à partir de ses contenus, de ses formations et de ses savoirs, peut y contribuer.

Pour sa création, cet institut dispose de moyens inédits en lien avec un projet d'établissement. Charlotte Halpern n'évoquera pas son institut-miroir, l'Institut libre de transformation numérique, qui sera lancé le 21 mars, mais pourra y revenir si besoin. Ces deux instituts ont été créés grâce aux financements obtenus en 2012, lorsque Sciences Po a été lauréat du projet « ExcellenceS », dans le cadre du 4^e Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 4), avec le projet TIERED, soutenu par un budget de 16 M€ sur dix ans. En complément, le projet TIERED s'appuie sur une politique de partenariats, à la fois avec des partenaires historiques de Sciences

Po (le CNRS, l'Université Paris Cité), mais également des partenaires qui vont permettre de faire cette ouverture, vers d'autres secteurs des sciences (l'Inserm pour les questions de santé, l'Ined sur les enjeux démographiques, l'Ifremer pour la question des océans, l'Inria pour le numérique, l'IDDRI pour la partie *Think Tank*-valorisation, et l'Inalco, pour la dimension internationale).

En matière de gouvernance, elle précise que cet institut est doté d'un conseil scientifique, composé de membres de la faculté permanente de Sciences Po, mais aussi de trois des partenaires qu'elle vient de citer. Il y a également un comité de pilotage permettant de mobiliser le Comité exécutif (Comex) de Sciences Po afin de s'appuyer véritablement sur l'ensemble des directions pour accompagner cette transformation interne à l'établissement.

Enfin, un conseil de parties prenantes, que Jean Jouzel a accepté de présider. Charlotte Halpern en est extrêmement honorée, parce que c'est un grand plaisir de travailler avec lui à la mise en place de cet institut, pour structurer le dialogue à l'externe et bénéficier de son expertise pour appuyer l'ouverture vers d'autres secteurs des sciences. Ce conseil des parties prenantes permet de mettre en place cette ouverture à la fois vers la cité – des représentants d'institutions publiques, des représentants d'entreprises privées, d'ONG – mais également via une représentation étudiante, une représentation des Alumni, une représentation des différentes communautés afin d'avoir, à l'échelle de ce conseil des parties prenantes, des échanges, une réflexion, et un avis sur la manière d'envisager la transformation de cette organisation. En cela, les questions qui se posent à Sciences Po sont très similaires à celles qui se posent dans toute une série d'autres organisations sur cette thématique spécifique.

Charlotte Halpern précise que la proposition d'adhésion à la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris s'inscrit justement dans la volonté d'ouverture sur la cité. Il s'agit là, plus spécifiquement, d'une initiative qui prend place dans l'écosystème francilien. La Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris a été créée en 2023, à l'initiative de la Ville de Paris et de la Métropole, sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif, une entreprise privée d'intérêt public et non lucrative.

Elle a pour objectif et pour ambition d'accélérer la diminution de l'empreinte carbone du territoire de la Métropole vers un objectif de neutralité en 2050, avec un accompagnement en matière d'expertise, d'outillage, d'équipement, mais également de financement en circuit court de projets de transition écologique. C'est la deuxième structure de ce type en France, après La Rochelle. Bordeaux est en train d'en créer une. Cela a donc un caractère très innovant en matière d'organisation et de position politique.

Cette Coopérative Carbone structure un écosystème francilien d'acteurs de la stratégie bas carbone, et elle rassemble une série d'acteurs qui sont déjà des partenaires. Par exemple, les collectivités territoriales référentes de Paris et de sa métropole, mais également Est Ensemble Grand Paris. Elle cite des investisseurs comme la Banque des territoires, le Crédit municipal de Paris.

Il avait deux possibilités.

- Soit une candidature *intuitu personae*, qu'elle aurait pu soumettre en tant que chercheuse, en tant qu'experte, mais qui n'aurait pas permis de faire bénéficier l'ensemble de l'établissement et de mettre cette adhésion au service des différentes initiatives qui se mettent en place.

- Soit une adhésion de Sciences Po – celle qui est proposée aujourd'hui – à cette coopérative, au Collège experts institutionnels, chercheurs, et partenaires scientifiques.

Avec cette adhésion, Sciences Po serait représentée à travers l'Institut pour les transformations environnementales, mais également à travers la direction de l'engagement.

Cette proposition a donc été préparée très étroitement avec Kate Vivian, mais également avec Léonard Gourinat pour la direction des affaires juridique des achats et des marchés (DAJAM). Elle a également eu le soutien de la direction financière et du secrétariat général. C'est donc vraiment un travail collectif de préparation de ce projet d'adhésion.

Quel est l'intérêt pour Sciences Po de devenir sociétaire de cette Coopérative Carbone ? En plus des opportunités ouvertes à tout sociétaire (qui sont détaillées dans la note qui a été transmise aux membres du conseil), il y a un intérêt particulier, pour trois raisons.

- La première est d'affirmer l'ancrage de Sciences Po dans l'écosystème francilien des acteurs qui soutiennent cette transition bas carbone, et ce dès la création de cette structure.
- La deuxième, est de proposer, à travers la participation aux groupes de travail mis en place par cette coopérative, des projets de transition écologique adaptés aux enjeux qui sont ceux d'un campus urbain. Ce serait donc le lieu pour aller chercher ces éléments et de le faire de telle sorte que cette expertise puisse être mise au service de la stratégie climat de Sciences Po, mais également de la transformation de l'établissement (création de méthodologie, visibilité des progrès accomplis...)
- Enfin, troisième intérêt, l'établissement sera l'un des premiers des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche à rejoindre cette aventure collective d'une coopérative à taille réelle, donc s'insérer dans une organisation innovante, très agile, qui essaye souvent de répondre, à travers ces coopérations territoriales, aux défis actuels.

Sur le plan strictement financier, c'est une adhésion qui a un coût, coût équivalent à dix parts, soit 1 000 €.

La note adressée aux membres du Conseil d'administration résume l'ensemble des risques et avec une analyse faite par la DAJAM et par la direction financière.

Charlotte Halpern ajoute qu'elle se tient à la disposition des membres du conseil pour répondre à leurs questions.

Laurence Bertrand Dorléac ouvre la discussion.

Véronique Morali s'interroge sur certains points, notamment celui de l'adhésion à la coopérative. Elle pose la question d'un *assessment* coût/avantages, non pour le prix en soi, mais pour ce que cela apporte versus ce que cela pourrait ne pas apporter.

S'agissant de l'Institut en tant que tel, était-il nécessaire d'en créer un ? Est-ce que l'on ne démultiplie pas trop les entités ? Certes, il est nécessaire de détourner une gouvernance, des ressources, des moyens, d'avoir un centre de P&L, mais est-il indispensable d'avoir un institut séparé ? A-t-on une idée du coût de cet institut ?

Laurence Parisot pose une question à propos de la coopérative et de l'adhésion à cette coopérative. Quel est l'intérêt réel, du point de vue de la recherche, d'y adhérer ? N'est-il pas envisageable d'avoir un simple partenariat plutôt que d'y entrer et d'en être sociétaire ? Est-ce que cette adhésion n'est pas un risque du point de vue de l'indépendance de Sciences Po ? Elle ne voudrait pas que la réputation de Sciences Po et de l'Institut pour les transformations environnementales soit utilisée par la métropole du Grand Paris ou la ville de Paris comme prétexte, argument, pour faire telle ou telle chose.

Léonard Gourinat apporte une précision concernant le portage : l'autorisation demandée aux membres du conseil est requise par les statuts de la FNSP, l'article 21, alinéa 7, qui disposent que le « conseil d'administration approuve toute prise de participation dans une société régulièrement constituée ». Or, cette coopérative est juridiquement une « société régulièrement constituée » et, bien que cette participation soit très minoritaire, juridiquement l'approbation des membres du Conseil d'administration de la FNSP est nécessaire.

Charlotte Halpern rappelle certains points. Pour ce qui est de l'Institut, en quoi cela répond-il à un besoin interne ? À la suite de la première mission, présidée par Bruno Latour, puis lors de la deuxième phase, qu'elle a coordonnée avec Amélie Antoine-Audo, directrice des études et des partenariats, elles ont eu une série d'entretiens, d'échanges, à l'intérieur de Sciences Po, mais aussi à l'extérieur, qui montraient que Sciences Po proposait une multitude d'interventions et d'initiatives sur les questions environnementales, qui manquaient de visibilité et de lisibilité.

Une des raisons identifiées était le fait que ces initiatives étaient dispersées et n'avaient pas nécessairement de socle organisationnel pour les appuyer. Par exemple un site Web qui permette de donner à voir la manière dont pouvaient s'organiser ces différentes initiatives.

Mais au-delà même de ces questions de communication, l'idée était de pouvoir s'adosser sur un socle, avec une expertise qui puisse être reconnue en propre et mobilisée au service des écoles, des centres de recherche, de l'ensemble de l'institution pour les accompagner dans les projets qu'ils pourraient avoir sur cette thématique plus spécifiquement.

La décision prise par Sciences Po a été de candidater sur cette thématique, plus spécifiquement sur le numérique et sur l'environnement, au programme d'ExcellenceS du PIA 4, de manière à pouvoir affirmer sa spécificité, sa singularité et, en même temps, d'aller chercher les moyens nécessaires à la mise en place de cette gouvernance.

À travers la création de ces instituts, notamment pour ces deux thématiques, il était indispensable de reconnaître leur dimension transversale. Ils ne sont pas là pour remplacer, pour développer un nouveau silo, comme cela a pu être le cas dans d'autres établissements supérieurs d'enseignement et de recherche, mais pour créer un socle transversal, souple, flexible, qui puisse accompagner en utilisant les financements du PIA 4.

Les résultats de la deuxième vague de PIA 4 ont été annoncés le 12 juillet 2022. Sciences Po a alors perçu un financement pour la période 2023-2033. L'Institut a été lancé le 6 novembre 2023 avec l'obligation, fixée par la direction de Sciences Po, d'un budget entièrement couvert par l'enveloppe budgétaire accordée par le PIA 4.

Sur ces 16 M€, il y a une petite vingtaine de postes. Certains sont des postes administratifs pour accompagner la mise en place de ces deux instituts, avec un secrétariat général pour chaque institut, le numérique et l'environnement.

Comme il s'agit d'un budget dans lequel Sciences Po est porteur, en tant qu'établissement, mais qui se fait en partenariat avec un certain nombre d'autres établissements, sur l'ensemble de ces postes affectés aux instituts, une gouvernance spécifique a été mise en place, de telle sorte que chacun des partenaires puisse contribuer à ce financement initial sur des actions définies conjointement.

En parallèle, une série d'actions en matière de levée de fonds, de réponses à appels à projets, sont mises en œuvre, avec l'aide de la direction de la stratégie et du développement (DSD) de manière à pouvoir disposer d'un budget de fonctionnement.

Véronique Morali revient sur la marque, le logo de ces instituts. Charlotte Halpern fait référence à des instituts « de Sciences Po ». Elle considère qu'il faudrait plus insister sur le fait que c'est « par Sciences Po ». Ils sont *Powered by*, comme lorsque quelque chose qui émane d'une entreprise est créé.

Cela est important, parce que ces deux axes, le numérique et la transition écologique, sont deux axes très stratégiques.

Charlotte Halpern indique que le logo est : « Sciences Po, Institut pour les transformations environnementales ». Cet institut est donc bien « *Powered by Sciences Po* », mais dans le cadre du financement France 2030, avec un financement PIA 4, qui engage, par ailleurs, à le faire en partenariat avec les huit établissements qu'elle a mentionnés tout à l'heure.

Il y a donc également un travail à mener avec les partenaires sur la façon dont ils vont être accompagnés également dans leurs projets.

Elle ajoute que l'équipe de l'Institut pour les transformations environnementales s'attache tout particulièrement à affirmer la singularité des sciences humaines et sociales et de Sciences Po sur ce sujet. Il s'agit bien de produire des savoirs, de former au pilotage, à la conception, au déploiement de ces actions de transformation environnementale. C'est bien en cela qu'il y a une spécificité de Sciences Po.

En réponse à la question de Laurence Parisot, les deux seules positions proposées, était : soit une candidature *intuitu personae*, soit une adhésion de l'établissement. Deux raisons ont conduit à proposer la seconde option.

- La première, est qu'il faut que Sciences Po prenne toute sa place, une fois qu'elle sera adhérente. Cela veut dire participer aux travaux, jouer son rôle en étant présent dans les travaux qui seront menés.
- La deuxième, et cela fait partie des points qui ont été transmis, c'est ce qui constitue la charte des valeurs de cet organisme, qui sont tout à fait liées...

(Arrivée de Gabriel Attal, Premier ministre, et de Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche.)

Laurence Bertrand Dorléac donne la parole au Premier ministre.

Gabriel Attal tient les propos suivants.

« Merci, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration. Je vous remercie de m'accueillir. Il n'était pas du tout prévu que je vienne. Je ne pourrai rester qu'un instant, puisque je dois retourner au Sénat pour un débat sur notre engagement en Ukraine.

J'ai tenu, sachant qu'un Conseil d'administration se déroulait aujourd'hui, à m'adresser directement à vous. On parle beaucoup de Sciences Po ces derniers jours. Plutôt que de m'adresser à vous par voie de presse, j'ai tenu à venir ici, directement au contact des administratrices et des administrateurs.

La dernière fois que je suis venu ici, à Sciences Po, c'était il y a trois ans. J'étais porte-parole du Gouvernement. J'étais venu pour la leçon inaugurale de l'École d'affaires publiques. J'avais alors beaucoup parlé des principes républicains, de la confiance ; de la confiance entre les Français et la haute administration, de la confiance entre les Français et les responsables politiques. Si j'ai tenu à revenir aujourd'hui devant vous, c'est évidemment parce que ce qui s'est passé hier est particulièrement grave.

Ce que je suis venu affirmer devant vous, c'est d'abord une très grande préoccupation, et aussi une très grande détermination.

Une très grande préoccupation, parce que, je le dis, Sciences Po a toujours été, est, et restera, je le souhaite, le lieu du débat, le lieu de la confrontation des points de vue, le lieu y compris de la mobilisation, comme cela a pu arriver toujours par le passé, et comme, je suis certain, cela continuera d'être le cas. Mais ces débats et ces mobilisations ne peuvent pas aller à l'encontre de nos principes républicains.

Plusieurs enquêtes sont en cours sur ce qui s'est déroulé, hier. J'essaye toujours, par réflexe, d'être prudent, mais enfin, les premiers éléments dont nous disposons sont particulièrement inquiétants et préoccupants. Et surtout, je le dis, ils viennent à l'issue d'un certain nombre d'événements, d'un certain nombre d'informations parfois préoccupantes qui ont pu circuler et être relayées sur Sciences Po.

Je suis ici en tant que Premier ministre parce que Sciences Po est évidemment une très grande école pour la France, une très grande fierté, et aussi parce que Sciences Po fait partie de ces écoles qui ont vocation à former une partie des cadres dirigeants de l'État et de la fonction publique. Je le dis très sincèrement, c'est l'objet de ma préoccupation : je pense que les Français s'interrogent très fortement et très profondément sur une forme de pente, de dérive, liée à une minorité agissante et dangereuse à Sciences Po. Une expression célèbre dit que le poisson pourrit toujours par la tête. Je pense que c'est cela que les Français sont en train de se dire. Et évidemment, cela ne peut pas rester sans réponse.

Je viens sur le deuxième point, celui de la détermination. Il faut inverser cette pente. Il faut inverser cette pente pour l'école, il faut inverser cette pente pour l'État, il faut inverser cette pente pour la République et la confiance que les Français placent dans leurs administrations et dans leurs responsables politiques.

Le Gouvernement va aujourd'hui faire un article 40, pour contribuer à l'enquête, et contribuer à la mobilisation des services pour déterminer ce qui s'est passé hier. Évidemment, je réaffirme – et je remercie la ministre de s'être déplacée immédiatement, hier, à Sciences Po – ma détermination à ce que des sanctions extrêmement fermes soient prises, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'un administrateur provisoire va être nommé très prochainement par le Gouvernement. Je le dis très clairement : au cœur de sa feuille de route, il y aura, parmi les premières missions, celle de déterminer, d'identifier, les conditions pour inverser cette pente, et pour faire respecter toujours, partout, nos principes républicains. Essayer d'enrayer

ce mouvement où – je le déplore –, quand on entend parler de Sciences Po, c'est pour des polémiques. On ne peut plus, aujourd'hui, organiser, me dit-on, un débat démocratique à Sciences Po sans devoir prévenir la préfecture de police pour que des policiers soient présents pour assurer la sécurité. C'est quand même un problème.

Cela fera partie du cœur de la feuille de route de l'administrateur provisoire. Et, je le dis aussi, cela devra faire partie du cœur de la feuille de route de la prochaine direction, et des principaux objets de la sélection de la future direction.

Je le dis également, je souhaite – je l'ai indiqué à Mme la ministre, elle en convient évidemment – que cela fasse partie aussi des éléments dirimants du futur contrat d'objectifs, de moyens et de performance. Je pense que l'on arrive à un moment où les Français attendent que, lorsque de l'argent public est engagé pour financer des institutions, on garantisse à 200 % que les principes républicains soient respectés, en tout lieu et en tout temps, dans ces institutions. Il y aura donc, désormais, un lien immédiat qui sera fait entre les deux.

Je le dis, ici, avec le respect immense que j'ai pour cette institution – qui m'a par ailleurs formé, en partie –, avec le respect immense que j'ai pour chacune et chacun d'entre vous qui participez à sa gouvernance, avec aussi le sens de l'histoire de cette institution, qui a été créée après la défaite de Sedan pour accompagner la création de la III^e République, qui s'est depuis ouverte, renforcée – et c'est une chance –, qui s'est internationalisée – et c'est une très grande fierté –, mais qui ne peut pas tourner le dos à son histoire et aux principes de la République.

Voilà le message que je suis venu passer, très rapidement. La ministre est présente, je dois retourner au Sénat. Je suis Premier ministre, je ne peux pas être que dans le commentaire. En tant que Gouvernement, en tant que l'un des financeurs de cette institution et, encore une fois, immédiatement intéressé aux cadres qui en sont issus, on doit être dans l'action et c'est le sens des décisions que nous prenons aujourd'hui, et que nous suivrons avec la plus grande attention.

Merci pour votre accueil. Désolé de ne pas pouvoir rester plus longtemps, mais le devoir m'appelle au Sénat. Merci beaucoup. »

(Départ de Gabriel Attal, Premier ministre, et de Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Des membres du Conseil d'administration demandent à ce qu'aucune image de cette intervention ne soit diffusée publiquement)

Laurence Bertrand Dorléac propose de reprendre le fil de l'ordre du jour et de soumettre au vote la résolution n° 2 : autoriser la prise de participation de la Fondation dans la Coopérative Carbone Paris & Métropole du Grand Paris, société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) sous forme de société par actions simplifiées (SAS), conformément aux modalités détaillées dans la note synthétique qui a été remise.

(Départ de Yannig Gourmelon.)

Laurence Parisot demande si l'on peut s'en retirer facilement à tout moment.

Léonard Gourinat répond que Sciences Po peut s'en retirer selon les modalités habituelles qui sont liées à une participation dans une société commerciale de ce type.

Véronique Morali propose qu'il y ait une clause d'*assessment* permettant de juger, au bout d'un an, si cela correspond bien à ce qui était attendu.

Laurence Bertrand Dorléac propose de surseoir à ce vote. Étant donné les conditions de ce Conseil d'administration, elle propose de renvoyer le vote à la séance prochaine.

8. Acceptation d'un legs consenti à la Fondation nationale des sciences politiques

Laurence Bertrand Dorléac donne la parole à Nathalie Jacquet, directrice de la stratégie et du développement (DSD).

Nathalie Jacquet précise qu'il s'agit d'un très petit legs mais qui nécessite l'acceptation du Conseil d'administration. Il s'agit d'un ancien élève de Sciences Po qui avait mentionné la FNSP dans son testament, pour un dixième de ses avoirs. Ce sera un don d'environ 8 000 €.

(Il est procédé au vote.)

➤ *Le Conseil d'administration accepte le legs à la FNSP à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

(Départ d'Audrey Azoulay.)

9. Approbation des modifications apportées à la charte relative à l'acceptation des financements publics et privés

Laurence Bertrand Dorléac rappelle que le Conseil d'administration a approuvé les modifications apportées à cette charte, le 11 octobre 2023. Il convient cependant de procéder à de nouvelles corrections, certes minimales et formelles mais nécessaires.

Elle cède à nouveau la parole à Nathalie Jacquet.

Nathalie Jacquet précise que la modification concerne le titre de la charte. En 2014, elle avait été baptisée : « Charte d'acceptation des financements publics et privés ». Considérant que seuls les financements privés sont bien du ressort du Comité des dons et de cette charte, il est proposé de la renommer « Charte d'acceptation des financements privés ».

(Il est procédé au vote.)

➤ *Le Conseil d'administration approuve les modifications apportées à la charte à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Laurence Parisot indique que, depuis hier, nombre de commentaires sont faits sur le mode : « Les dons se tarissent à Sciences Po et vont se tarir après ce qui s'est passé. ». Ou bien encore : « Les donateurs exigent telle ou telle chose, sinon ils remettront en cause leur don. ».

Elle voudrait savoir s'il y a un mouvement inquiétant sur les dons.

Nathalie Jacquet répond que les résultats de 2023 seront bientôt présentés sur la levée de fonds privés, qui a été inférieure aux objectifs, mais qui reste quand même d'un bon niveau. Cela ne s'est pas du tout effondré. Les accords les plus importants, pour l'instant, sont encore en cours.

Régine Serra demande si les grandes fondations nord-américaines, comme la fondation Mastercard ont déjà pris contact avec les équipes de Sciences Po après la démission du directeur ? Quid des grands donateurs ? Ont-ils déjà contacté la DSD ?

Nathalie Jacquet précise qu'elle a pris contact avec eux. Pour l'instant, ils se montrent attentifs et posent des questions sur le calendrier de mise en place de l'administration provisoire, sur la nomination d'une nouvelle direction, etc. Pour l'instant, c'est un dialogue, il n'y a pas de menace directe, mais la suite des événements dans les prochaines semaines pourrait être déterminante en matière de levée de fonds.

Sandra Lagumina s'interroge sur le dépôt d'un article 40. Le Premier ministre vient d'annoncer que l'État va faire un article 40. Est-ce que cela n'accélère pas la prise de réflexion et de décision sur ce point pour Sciences Po ? Elle trouverait étonnant qu'il y ait un article 40 déclenché par le Gouvernement et que, du côté de Sciences Po, on soit encore en train de se poser la question de savoir si on en fait un ou non ?

Alban Hautier précise que l'article 40 est une responsabilité individuelle d'un agent public qui a connaissance d'un délit, et qui le fait personnellement, indépendamment d'une hiérarchie.

Deuxièmement, il confirme que Sciences Po travaille très étroitement avec le cabinet du Premier ministre et avec le cabinet de la ministre.

Laurence Parisot considère que la visite du Premier ministre montre qu'il veut défendre Sciences Po, qui a besoin de l'être dans la situation actuelle. Elle ne juge pas opportun de contester la priorité du Premier ministre sur le dépôt de l'article 40, mais, pour autant, elle souhaite que le Conseil d'administration fasse, dise quelque chose pour montrer qu'il n'est pas passif.

Ne faudrait-il pas un communiqué du Conseil ?

Alban Hautier rappelle que le déclenchement de l'article 40 n'est pas une responsabilité du Conseil d'administration mais d'un agent de l'état.

Sandra Lagumina indique qu'elle s'est trouvée assez souvent dans ce genre de situation dans des conseils. Il peut y avoir un soutien du Conseil d'administration, ce n'est pas le Conseil d'administration qui déclenche l'article 40, mais il peut y avoir une motion du Conseil qui soutient la position – personnelle, dans le cas particulier de l'article 40 – en disant : « *Au regard des événements tels qu'ils nous ont été relatés, nous considérons que les faits sont graves, etc.* »

Inès Fontenelle critique l'intervention du Premier ministre dans ce Conseil. Elle constate qu'il s'agit d'une mise en scène dans le cadre d'une campagne et d'une opération de communication politique inadmissible, comme elle le disait plus tôt à propos de la ministre. Elle ajoute que si Sciences Po communique, il faut rappeler que l'établissement, sa direction de l'engagement et sa direction de la vie étudiante, font le nécessaire sur cette question. En revanche, l'on ne peut pas empiéter sur l'enquête et la procédure en cours, il y a des étapes à suivre.

Elle considère que l'on ne peut pas se laisser prendre à parti par le Premier ministre, qui arrive dans ce Conseil, parle de subventions publiques, de la prochaine direction, laissant entendre que Sciences Po sera mise sous tutelle – ce qui sera, certes, effectivement le cas – mais en expliquant que nous serons traités de manière vraiment verticale. En disant même que Sciences Po ne sait plus se gouverner elle-même.

En ce qui concerne la question de Mathias Vicherat, elle a un avis très différent, estimant que la situation n'a pas du tout été bien gérée par la direction, mais jugeant que cela relève encore d'un autre débat.

Elle pense que, dans un contexte très tendu entre les deux camps, on ne peut pas aller au-delà de la procédure établie. D'ailleurs, elle se demande sur quelle base le Premier ministre annonce qu'il fera un article 40, puisque Sciences Po elle-même semble ne pas pouvoir faire d'article 40.

Il faut établir les faits pour savoir ce qui s'est passé exactement, et condamner fermement tout acte antisémite, mais ne pas céder à des pressions, qu'elles soient médiatiques ou politiques. Elle pense que Sciences Po tient le cap – elle l'espère, en tout cas. Elle conclut en exprimant son profond désaccord avec la mise en scène du Premier ministre en conseil.

Alban Hautier reconnaît que, concernant la communication de Sciences Po, du moins immédiatement, n'a pas été parfaite. À la décharge des équipes de direction de Sciences Po, il rappelle qu'elles ont dû gérer cela en même temps qu'une autre crise, la démission du directeur, avec des questions très concrètes : qui a le pouvoir de saisine de la section disciplinaire quand il n'y a pas d'administrateur de la FNSP ni de directeur de l'IEP ?

L'étape d'après, avec d'éventuelles suites judiciaires, est abordée avec une très grande attention. Les équipes de Sciences Po y travaille intensément, à la fois sur la décision à prendre en tant que telle – dont il ne peut révéler le contenu, parce que ce n'est pas une prérogative du Conseil d'administration ; ce sera la sienne, en son nom propre – et sur la communication, qui sera une communication de l'institution elle-même, de Sciences Po, mais pas du Conseil d'administration.

Laurence Bertrand Dorléac affirme que la direction a parfaitement conscience de la gravité de la situation. Sciences Po emploie – et va employer – les moyens les plus importants pour régler ces lourdes questions avec la célérité et la rigueur qu'elles nécessitent.

Alban Hautier souligne que la ligne stratégique de Sciences Po se détermine avec des actions, et qu'elle ne communique que lorsqu'il y a des actions concrètes. Pour être pertinent et entendu, il ne faut pas en rester au commentaire.

Alexandre Mariani ajoute quelque chose qui ne sera pas dans la presse aujourd'hui ou demain. Ce mercredi 13 mars, les étudiants ont étudié, les enseignants ont enseigné, les personnels ont travaillé, à Sciences Po. Il ne faut pas l'oublier.

(Applaudissements.)

Régine Serra souhaite que les prochaines communications de Sciences Po soient plus précisément incarnées. Un message signé de « la direction de Sciences Po », cela ne veut rien dire. Les personnels se demandent qui a émis ce message. Si c'est un message de la directrice de l'engagement, il doit être signé par la directrice de l'engagement, si c'est un message du secrétaire général, il doit être signé « le Secrétaire général », si c'est un message de la Présidente, il est signé « la Présidente ».

Laurence Bertrand Dorléac remercie Régine Serra et tous les membres du Conseil d'administration pour leur présence et de leur action.

La séance est levée à 18 heures 20.